



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
21 JUILLET 2020**

OBJET : Création de trois postes en Contrat Aidé « Parcours Emploi Compétences ».

L'an deux mil vingt,
le vingt-un juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en
séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON (arrivée à 19h15), Monsieur HAUTDEBOURG, Madame RIVIÈRE, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT (départ à 20h47), Monsieur TERRIER, Madame SEBIH, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKNOUN, Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR, Monsieur CORTÈS, Madame MOREL, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Monsieur FEBVAY, Madame BÉRAULT, Monsieur LAMAAZI, Mesdames ROUXEL et CROS, Monsieur DERUEM (arrivé à 19h20), Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI et Madame SÉNÉCHAL.

Etaient absents :

Monsieur LOUIS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur VERCOUSTRE, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur LAMAAZI.
Madame DELAFONTAINE, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame SÉNÉCHAL.

Monsieur BOURGEOIS, absent excusé.

Madame Céline LENOIR est désignée secrétaire.

Création de trois postes en Contrat Aidé « Parcours Emploi Compétences ».



Le Conseil,

Considérant le terme du Contrat Avenir d'un agent employé au sein du Service Accueils et Loisirs, au 2 avril 2020,

Considérant le terme du Contrat « Parcours Emploi-Compétences » de 2 agents agent employés au sein du Service Accueils et Loisirs, au 31 juillet 2020 et au 17 novembre 2020,

Considérant que le dispositif précité repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement :

- un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Considérant la nécessité de poursuivre la consolidation de l'équipe du Service Accueils et Loisirs,

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir ces postes par la conclusion d'un contrat de type « Parcours Emploi Compétences », afin d'assurer la continuité et la qualité du service public rendu,

Considérant que l'éligibilité à ce type contrat est déterminée en fonction de la capacité à proposer un parcours insérant et à formaliser par écrit les engagements de la collectivité,

Considérant les modalités d'accès au contrat précité suivantes :

	PARCOURS EMPLOI COMPETENCES
Public visé	Personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi pour lesquels le Contrat Emploi Compétences constitue la réponse la plus adaptée au regard de leurs parcours et de leur éloignement du marché du travail
Type de contrat	Contrat à Durée Déterminée de 12 mois
Durée du Travail	Durée hebdomadaire de 35 heures
Rémunération	SMIC
Taux de prise en charge de l'Etat	Entre 30 et 60 % du taux brut du SMIC par heure travaillée dans la limite d'une durée hebdomadaire de 20 heures

Création de trois postes en Contrat Aidé « Parcours Emploi Compétences ».

Considérant que la collectivité est en mesure de :

- Permettre le développement de la maîtrise de comportements professionnels et des compétences techniques,
- Démontrer sa capacité à accompagner le salarié au quotidien,
- De proposer des formations pré-qualifiantes,
- D'analyser la pérennisation du poste,

Considérant que cette démarche nécessite un engagement à former la personne recrutée, en interne et par le biais de formations extérieures,

Considérant qu'un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner cet agent au quotidien et lui transmettre son savoir,

Considérant que la Ville de Mouy a reçu la labellisation pour les parcours emploi compétences dans le secteur de l'Animation,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Autorise la création de :

- deux postes de type « Parcours Emploi Compétences » (PEC) dans les conditions précitées, à compter du 31 août 2020,
- 1 poste de type « Parcours Emploi Compétences » (PEC) dans les conditions précitées, à compter du 26 octobre 2020,
- A temps complet, soit 35 heures hebdomadaires,
- Pour une durée d'un an,
- Avec une rémunération calculée en fonction du taux du SMIC actuellement en vigueur.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 28

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 2

Adopté à la majorité

Date de convocation : 10/07/2020

Date de l'affichage : 23/07/2020

N° : 44/20


Philippe MAUGER
(Maire)

Création de trois postes en Contrat Aidé « Parcours Emploi Compétences ».